

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_91

**Objet : Renouvellement de
l'adhésion à Initiative Pays d'Arles
pour l'année 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel
Renaissance à Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance
ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 juin 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marine LUCIANI-RIPETTI.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET (*donne pouvoir à Edith BIANCONE*) ; M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Yvette POURTIER*).

Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Mme Marine LUCIANI-RIPETTI*), M. Pierre-Hubert MARTIN (*donne son pouvoir à M. Marcel MARTEL*), M. Cyril AMIEL (*donne son pouvoir à M. Eric CHAUVET*), Mme Annie SALZE (*donne son pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

Pour la commune de Graveson : M. Jean-Marc DI FELICE (*donne son pouvoir à M. Michel PECOUT*).

Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (*donne son pouvoir à Eric LECOFFRE*).

Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne son pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne son pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA (*donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES*), Mme Cécile MONDET (*donne son pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

EXCUSÉ :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : M. Serge PORTAL

M. Le vice-président en charge du Tourisme expose que l'association Initiative Pays d'Arles (IPA) propose un dispositif d'accompagnement et de financement pour la création, la reprise et le développement d'entreprise sur le territoire du Pays d'Arles. Elle apporte son soutien par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt, par l'accompagnement et le parrainage des porteurs de projet, ainsi que par le suivi technique des activités financées.

Ce dispositif permet de stimuler, de sécuriser la création d'entreprise et de réduire le taux d'échec des jeunes entreprises dans les premières années de leur activité.

En 2023, IPA a assuré une forte activité sur le territoire de Terre de Provence à travers 149 personnes accueillies, dont 73 qui ont concrétisé leur démarche dans un projet individuel ou collectif.

La commission développement économique réunie le 5 mars 2024 à Châteaurenard et le bureau communautaire du 21 mars 2024 se sont prononcés favorablement sur le renouvellement de l'adhésion à IPA, pour un montant de 44 940 € correspondant à 0,75 € par habitant (Insee, RP 2020).

Le conseil communautaire est en conséquence appelé à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de Terre de Provence à Initiative Pays d'Arles pour l'année 2024 pour un montant de cotisation de 44 940 €.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2024,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2024 au renouvellement de l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'association Initiative Pays d'Arles (IPA),

VU l'appel à cotisation pour l'année 2024 de l'association Initiative Pays d'Arles d'un montant de 44 940 €,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de soutenir la création d'entreprises et de poursuivre son partenariat avec l'association Initiative Pays d'Arles,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de Terre de Provence à l'association Initiative Pays d'Arles pour l'année 2024, pour un montant de cotisation de 44 940 €,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 20 juin 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

